Le 16 novembre 2026

Me Pierre Chabot
Avocat principal

Hydro-Québec – Affaires juridiques
16e étage
1001, boulevard Robert-Bourassa
Montréal (Québec) H3B 0B6

Tél. : 514 289-2211, poste 2065
Téléc. : 514 289-2007
C. élec. : chabot.Pierre.2@hydroquebec.com

Par SDÉ

Me Johanne Skelling, secrétaire
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5e étage, bureau 5.100
Case postale 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7

OBJET : Demande d'adoption des normes de fiabilité PRC-024-4 et PRC-029-1 - Hydro-Québec par sa direction principale Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau (DPCMÉER) dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec (le « **Coordonnateur** »)
Dossier Régie : R-4347-2026 Notre référence : LTG 08539 PC

Chère consœur,

La présente a pour but de donner suite à votre correspondance du 9 novembre 2026 relativement au dossier mentionné en titre afin de notamment compléter les explications fournies par le Coordonnateur lors de la séance de travail du 5 octobre 2026.

Le Coordonnateur élabore également tel que demandé sur les justifications des seuils de maintien en service en tension et en fréquence prévus à l'Annexe Québec de la norme PRC-029-1 ainsi que sur leurs impacts pour les entités visées et pour le réseau.

Ainsi, le Coordonnateur dépose une version révisée de la pièce **HQCF-1, document 2** qui constitue le document d'informations relatives aux normes PRC-024-4 et PRC-029-1 (pièce B-0026 de la Régie de l'énergie).

De plus, le Coordonnateur dépose une liste révisée des pièces en date du 16 novembre 2026.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

(s) Pierre Chabot

PIERRE CHABOT
/im
p.j.